



RÈGLEMENT INTÉRIEUR

1/ JOURS ET HORAIRES

Les cours ont lieu chaque mardi, jeudi et vendredi en période scolaire.

Tout retardataire devra demander l'autorisation au professeur pour participer au cours sans perturber ce dernier. Un retard trop important (> 10 minutes) ne pourra être toléré et ce, afin d'éviter un accident dû à un échauffement négligé.

2/ TENUE ET HYGIENE

La tenue obligatoire pour les cours de Judo et de Ju-Jitsu se compose d'un kimono complet (veste et pantalon), ainsi qu'un t-shirt blanc **sans inscription** pour les filles.

Le port d'une paire de claquettes est également obligatoire entre les vestiaires et le tatami.

La tenue obligatoire pour les cours de Taiso et de Self-Defense est une tenue de sport et d'une paire de claquettes.

L'hygiène corporelle doit être irréprochable :

- Les ongles de mains et de pieds sont coupés et propres
- Les cheveux sont propres et attachés s'ils sont longs (attaches avec parties métalliques interdites)
- Les kimonos doivent être propres et surtout sans tache de sang.

Tous les bijoux sont interdits sur les tatamis (montres, bracelets, boucles d'oreilles, bagues, etc.)

3/ PRÊT DE KIMONO

Tout oubli de tenue ne pourra donner lieu à un prêt ponctuel.

Le Club propose des prêts de kimonos en échange d'une caution de 20€. La restitution des kimonos se fera obligatoirement en fin de saison. Le cas échéant, la caution sera encaissée.

Les kimonos sont à restituer PROPRES, REPASSÉS et PLIÉS. Dans le cas contraire, la caution sera encaissée pour passage au pressing de la tenue concernée.

4/ DISCIPLINE

Avant le cours, les élèves se rassemblent, en silence, dans le couloir près des vestiaires et ne perturbent pas la séance en cours (cris, bavardages, chahut...).

Dans le dojo, les parents sont autorisés à assister aux entraînements, sous réserve qu'ils ne présentent pas une source de distraction, ni de nuisance sonore.

La salle et ses équipements doivent être respectés par l'ensemble des adhérents et de leurs accompagnants.

5/ SECURITE ET RESPONSABILITE

Durant l'entraînement, les enfants sont placés directement sous la responsabilité du club. Celle des parents est engagée avant et après le cours.

Les jeux sur le tatamis sont interdits sans contrôle du professeur.

En cas de perte ou de vol de tout objet ou vêtement, le Judo Club de Montussan ne pourra être tenu responsable.

6/ COTISATIONS

Les cotisations sont payables soit en ligne via le site Hello Asso, soit par chèque, avec possibilité de règlement en 3 fois. Tous les chèques doivent être remis lors de l'inscription. Ils seront déposés début Octobre, début Janvier et début Avril.

Toute année commencée est due.